

NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET COMMERCE

Le budget 2024 sera voté le jeudi 04 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget Commerce concerne les baux commerciaux : loyers perçus en recettes et d'éventuels travaux en dépenses, comme le changement des menuiseries du salon de coiffure que nous venons de faire et qui sera imputé au budget 2024.

L'emprunt Commerce ayant pris fin en 2022.

Bilan 2023

I. La section de fonctionnement :

a. Dépenses :

En 2023 nous avons uniquement eu pour dépense le virement de 20 000.00€ effectué au Budget Principal (Commune).

❖ Total dépenses fonctionnement 2023 : 20 000.00€

b. Recettes :

Chapitre 75 : revenus des immeubles → 24 365.61€

Loyers des baux commerciaux.

Chapitre 78 : reprises sur amortissements → 2 833.58€

Cf commentaire page précédente, il s'agit de l'amortissement des subventions perçues.

❖ Total recettes fonctionnement 2023 : 27 199.19€ (+ report N-1 de 52 020.23€)



II. La section d'investissement :

a. Dépenses :

Pas de dépense réelle juste le report déficitaire de N-1 de 4 287.11€.

b. Recettes :

Le virement au 1068 du déficit de N-1 de 4 287.11€

Seule recette réelle, 600.00€ de la caution du nouveau bail commercial.

❖ Total recettes d'investissement 2023 : 4 887.11€

Synthèse 2023

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reportés		R002 52 020,23€	D001 4 287,11€	
Opérations de l'exercice	20 000,00 €	27 199,19 €	- €	4 887,11 €
Résultat de Clôture	20 000,00 €	79 219,42 €	4 287,11 €	4 887,11 €
		59 219,42 €		600,00 €



I. La section de fonctionnement :

a. Dépenses :

Chapitre 11 : charges à caractère général → 10 000.00€

Une provision est nécessaire en cas de besoin de travaux d'entretien sur les bâtiments à destination du commerce (baux commerciaux). Par exemple, une chaudière tombe en panne il faut bien la réparer.

Chapitre 65 autres charges de gestion courante → 71 219.42€

Nous avons provisionné les comptes liés aux créances admises en non-valeur (paiements dus). Nous attendons la procédure que dois nous communiquer la trésorerie pour apurer une dette très ancienne dont on sait qu'on ne percevra jamais le du (entreprise qui a fait faillite).

Nous avons budgétisé également un virement au Budget principal de 58 219.42€ au cas ou le besoin se ferait ressentir. Nous attendons d'avoir plus de visibilité sur les subventions que nous obtiendrons en 2024 pour les projets de la commune.

Chapitre 042 : opérations d'ordre → 10 000.00€

Il s'agit d'écritures sans flux financier et se distinguent ainsi de écritures réelles (avec flux d'argent).

Ce sont des écritures dites réglementaires, obligatoires et concernent les amortissements.

❖ **Total dépenses de fonctionnement 2024 : 91 219.42€**

b. Recettes :

Chapitre 75 : loyers des baux commerciaux → 27 000.00 €

Chapitre 78 : reprises sur amortissements → 5 000.00€

Écritures réglementaires.

❖ **Total recettes d'exploitation 2024 : 32 000.00€ + excédent N+1 de 59 219.42€**



III. La section d'investissement :

a. Dépenses :

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : → 10 600.00€

Nous avons d'une part les nouvelles menuiseries du salon de coiffure à payer et d'autre part nous provisionnons d'éventuels autres besoins.

❖ **Total dépenses d'investissement 2024 : 10 600.00€**

b. Recettes :

Pas de recettes réelles, pour rappel les recettes d'investissement sont dues à des emprunts ou à des subventions spécifiques liées à des projets. Ou encore à un virement de la section de fonctionnement pour financer un projet en auto financement.

Il y a néanmoins des écritures d'ordre au chapitre 40 à prévoir d'un montant de **10 000.00€**, elle est liée directement à la dépense provisionnée en dépense de fonctionnement au chapitre 042. (page précédente)

❖ **Total recettes d'investissement 2024 : 10 000.00€ + solde N-1 de 600.00€ .**

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	91 219,42 €	91 219,42 €
Section d'Investissement	10 600,00 €	10 600,00 €

